

**CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2022
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
AFFICHÉE LE 14 NOVEMBRE 2022**

Le sept novembre deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Fabrice DALINO, maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : 31 octobre 2022

PRESENTS :

Les Adjoints au Maire :

Mesdames FAUCHOUX – HERITAGE – LE GUELLEC

Messieurs BERTRAND – BOURGOGNON – GUILLOUET.

Les Conseillers municipaux :

Mesdames BIRLOUET – CHAUVIN – DAVID – HUET – LE PALLEC (arrivée à 20h15 – avant vote 22-107) – METENS – PELLETIER – SAUVÉE.

Messieurs DESSAUGE – DUFFE – FIERDEHAICHE – LE BRAS – NEDELEC – PARTHENAY – TILLARD.

PROCURATIONS :

MME LE BAIL POUTREL a donné procuration à Mme LE GUELLEC

MME CANOVAS a donné procuration à Mme. BIRLOUET,

M. ANDRIAMANDIMBY a donné procuration à M. LE BRAS

M. THIRION a donné procuration à M. TILLARD

ABSENTS :

Mme ANDRIAMANDIMBY, Mme RICHOUX, M. GAUTHIER

SECRETARE: M. TILLARD

N°	RAPporteur	OBJET	VOTES
22-102	M. LE MAIRE	APPROBATION DU PROCES – VERBAL DE LA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : – ADOpte le procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2022.
VIE DES ASSEMBLES			
22-103	M. LE MAIRE	REGULARISATION DES DELIBERATIONS DU 26 SEPTEMBRE 2022 – ABROGATIONS DES DELIBERATIONS – RETRAIT DE LA DELIBERATION 22-98	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : – ABROGE par la présente les délibérations du 26 septembre 2022 suivantes : 22-86 Adoption du PV du 4 juillet 22 22-87 Démission de Candide Richoux de ses fonctions d'adjointe 22-88 Fixation du nombre d'adjoints à sept 22-89 Modification du tableau des indemnités des élus 22-90 Modification de la composition des commissions municipales 22-91 Désignation de représentant dans les structures extérieures 22-92 Modification du règlement intérieur du conseil municipal 22-93 Bail pour installation d'une antenne relais à la cotelais 22-94 Rapport annuel du délégataire - assainissement - véolia 2021 22-95 Décision sur les coupes de bois 2023 22-96 Raccordement électrique temporaire piste d'athlétisme – conventions avec Montfort Communauté 22-97 Mouvements au tableau des effectifs 22-99 Ouverture postes non permanents 22-100 Budget participatif 2023 22-101 projet patrimoine composite tour papegaut – subvention à la Région – RETIRE par la présente la délibération du 26 septembre 2022 : n°22-98 – Décision modificative n°1 – budget assainissement collectif.
22-104	M. LE MAIRE	APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 4 JUILLET 2022 / REGULARISATION	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : – ADOpte le procès-verbal de la réunion du 4 juillet 2022.

22-105	M. LE MAIRE	DEMISSION DE MME CANDIDE RICHOUX DE SES FONCTIONS D'ADJOINTE AU MAIRE / REGULARISATION	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PREND ACTE de la démission de Madame Candide RICHOUX de son siège d'adjointe. 																																																						
22-106	M. LE MAIRE	FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE A SEPT / REGULARISATION	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FIXE à sept (7) le nombre d'adjoints au Maire au sein du Conseil Municipal, - RAPPELLE que du fait du non remplacement de Madame Candide RICHOUX, les 6^e adjoint, 7^e adjointe et 8^e adjoint au Maire remontent d'un niveau dans le tableau du conseil municipal devenant respectivement 5^e adjoint, 6^e adjointe et 7^e adjoint. 																																																						
22-107	M. LE MAIRE	MODIFICATION DU TABLEAU DES INDEMNITES DES ELUS / REGULARISATION	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - RETIENT les bases d'indemnisation telles que présentées dans le tableau annexé à la présente délibération ; - IMPUTE la dépense au chapitre 065, article 6531 ; 																																																						
22-108	M. LE MAIRE	MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES / REGULARISATION	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE la composition des 6 commissions municipales comme suit : <table border="1" data-bbox="858 725 1541 972"> <thead> <tr> <th>COMMISSION 1</th> <th>COMMISSION 2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Stéphane GAUTHIER</td> <td>Gaëlle PELLETIER</td> </tr> <tr> <td>Nicolas LE BRAS</td> <td>Pierre GUILLOUET</td> </tr> <tr> <td>Violette BIRLOUET</td> <td>Christine FAUCHOUX</td> </tr> <tr> <td>Jean-Luc BOURGOGNON</td> <td>Leïla CANOVAS</td> </tr> <tr> <td>Marie METENS</td> <td>Philippe DUFFE</td> </tr> <tr> <td>Michel BERTRAND</td> <td>Candide RICHOUX</td> </tr> <tr> <td>Renan PARTHENAY</td> <td>Renan PARTHENAY</td> </tr> <tr> <td>Véronique HUET</td> <td>Mathilde CHAUVIN</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" data-bbox="868 1055 1517 1292"> <thead> <tr> <th>COMMISSION 3</th> <th>COMMISSION 4</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Marcelle LE GUELLEC</td> <td>Zoë HERITAGE</td> </tr> <tr> <td>Wilfried FIERDEHAICHE</td> <td>Frédéric DESSAUGE</td> </tr> <tr> <td>Patricia ANDRIAMANDIMBY</td> <td>Violette BIRLOUET</td> </tr> <tr> <td>Déborah LE BAIL-POUTREL</td> <td>Eric NEDELEC</td> </tr> <tr> <td>Thierry TILLARD</td> <td>Morgane LE PALLEC</td> </tr> <tr> <td>Mathilde CHAUVIN</td> <td>Véronique SAUVÉE</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Delphine DAVID</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Dominique THIRION</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" data-bbox="858 1341 1514 1565"> <thead> <tr> <th>COMMISSION 5</th> <th>COMMISSION 6</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Véronique HUET</td> <td>Frédéric DESSAUGE</td> </tr> <tr> <td>Nicolas LE BRAS</td> <td>Jean-Luc BOURGOGNON</td> </tr> <tr> <td>Philippe DUFFE</td> <td>Christine FAUCHOUX</td> </tr> <tr> <td>Michel BERTRAND</td> <td>Marie METENS</td> </tr> <tr> <td>Christine FAUCHOUX</td> <td>Nicolas ANDRIAMANDIMBY</td> </tr> <tr> <td>Delphine DAVID</td> <td>Véronique SAUVÉE</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Mathilde CHAUVIN</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Véronique HUET</td> </tr> </tbody> </table>	COMMISSION 1	COMMISSION 2	Stéphane GAUTHIER	Gaëlle PELLETIER	Nicolas LE BRAS	Pierre GUILLOUET	Violette BIRLOUET	Christine FAUCHOUX	Jean-Luc BOURGOGNON	Leïla CANOVAS	Marie METENS	Philippe DUFFE	Michel BERTRAND	Candide RICHOUX	Renan PARTHENAY	Renan PARTHENAY	Véronique HUET	Mathilde CHAUVIN	COMMISSION 3	COMMISSION 4	Marcelle LE GUELLEC	Zoë HERITAGE	Wilfried FIERDEHAICHE	Frédéric DESSAUGE	Patricia ANDRIAMANDIMBY	Violette BIRLOUET	Déborah LE BAIL-POUTREL	Eric NEDELEC	Thierry TILLARD	Morgane LE PALLEC	Mathilde CHAUVIN	Véronique SAUVÉE		Delphine DAVID		Dominique THIRION	COMMISSION 5	COMMISSION 6	Véronique HUET	Frédéric DESSAUGE	Nicolas LE BRAS	Jean-Luc BOURGOGNON	Philippe DUFFE	Christine FAUCHOUX	Michel BERTRAND	Marie METENS	Christine FAUCHOUX	Nicolas ANDRIAMANDIMBY	Delphine DAVID	Véronique SAUVÉE		Mathilde CHAUVIN		Véronique HUET
COMMISSION 1	COMMISSION 2																																																								
Stéphane GAUTHIER	Gaëlle PELLETIER																																																								
Nicolas LE BRAS	Pierre GUILLOUET																																																								
Violette BIRLOUET	Christine FAUCHOUX																																																								
Jean-Luc BOURGOGNON	Leïla CANOVAS																																																								
Marie METENS	Philippe DUFFE																																																								
Michel BERTRAND	Candide RICHOUX																																																								
Renan PARTHENAY	Renan PARTHENAY																																																								
Véronique HUET	Mathilde CHAUVIN																																																								
COMMISSION 3	COMMISSION 4																																																								
Marcelle LE GUELLEC	Zoë HERITAGE																																																								
Wilfried FIERDEHAICHE	Frédéric DESSAUGE																																																								
Patricia ANDRIAMANDIMBY	Violette BIRLOUET																																																								
Déborah LE BAIL-POUTREL	Eric NEDELEC																																																								
Thierry TILLARD	Morgane LE PALLEC																																																								
Mathilde CHAUVIN	Véronique SAUVÉE																																																								
	Delphine DAVID																																																								
	Dominique THIRION																																																								
COMMISSION 5	COMMISSION 6																																																								
Véronique HUET	Frédéric DESSAUGE																																																								
Nicolas LE BRAS	Jean-Luc BOURGOGNON																																																								
Philippe DUFFE	Christine FAUCHOUX																																																								
Michel BERTRAND	Marie METENS																																																								
Christine FAUCHOUX	Nicolas ANDRIAMANDIMBY																																																								
Delphine DAVID	Véronique SAUVÉE																																																								
	Mathilde CHAUVIN																																																								
	Véronique HUET																																																								
22-109	M. LE MAIRE	DESIGNATION DE NOUVEAUX REPRESENTANTS DU CONSEIL DANS LES STRUCTURES EXTERIEURES / REGULARISATION	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DÉSIGNE Christine FAUCHOUX déléguée de la commune au sein des organismes suivants : le comité de gestion des effectifs scolaires les conseils d'école les OGEC école Notre Dame et collège Saint-Louis-Marie - DÉSIGNE Michel BERTRAND délégué à l'ARIC. 																																																						

22-110	M. LE MAIRE	MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR / REGULARISATION	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE la nouvelle rédaction suivante des articles 26 et 27 du règlement intérieur du conseil municipal. <p>Article 26. Procès-verbaux Le procès-verbal d'une séance est établi à partir de la transcription des débats sous forme synthétique. Le procès-verbal est transmis à chaque conseiller municipal et soumis à l'appréciation du Conseil Municipal lors d'une séance ultérieure. Lorsqu'il s'élève une réclamation contre la rédaction dudit procès-verbal, le Conseil décide, à la majorité, s'il y a lieu d'opérer une rectification. La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.</p> <p>Le procès-verbal est signé par le Président et le ou la secrétaire de séance. La signature est déposée sur la dernière page du procès-verbal de la séance, après l'ensemble des délibérations.</p> <p>Les procès-verbaux font l'objet des mesures de publicité légale.</p> <p>Article 27. Liste de délibérations Sous huit jours suivant la tenue du Conseil, la liste des délibérations est affichée à la mairie et accessible sur le site Internet de la Ville. Après approbation du procès-verbal par le Conseil Municipal et contrôle de légalité par la Préfecture, le procès-verbal est disponible à la mairie et accessible sur le site de la Ville.</p>																												
22-111	M. LE MAIRE	SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT DELEGATION DE SERVICE PUBLICS- RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE – EXERCICE 2021 / REGULARISATION	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PREND ACTE du rapport relatif à la délégation de service public de l'assainissement pour l'exercice 2021 																												
22-112	M. LE MAIRE	OFFICE NATIONALE DES FORETS- PROPOSITION DE COUPES POUR L'EXERCICE 2023 / REGULARISATION	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2023 présenté ci-dessus ; - DEMANDE à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2023 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-dessus ; - PRECISE, pour les coupes inscrites, la destination des coupes de bois réglées et non réglées ; - DONNE pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente. 																												
22-113	M. LE MAIRE	CONVENTION D'AUTORISATION DE RACCORDEMENT ELECTRIQUE TEMPORAIRE SUR LE COMPTAGE DE LA PISTE D'ATHLETISME AVEC MONTFORT COMMUNAUTE / REGULARISATION	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Maire à signer la convention 2022 d'autorisation de raccordement électrique temporaire sur le comptage de la piste d'athlétisme, dans le cadre de l'installation des forains de la Saint Nicolas, entre la ville de Montfort-sur-Meu et Montfort Communauté, ainsi que tous les documents y afférent. - AUTORISE le Maire à signer les conventions et/ou avenants à venir, relatifs à la refacturation temporaire par Montfort Communauté de la consommation électrique du compteur de la piste d'athlétisme, en lien avec l'organisation de manifestations communales. 																												
22-114	M. LE MAIRE	MOUVEMENTS AU TABLEAU DES EFFECTIFS / REGULARISATION	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE la suppression et la création de poste ainsi présentée : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th colspan="4">POSTE</th> </tr> <tr> <th>SUPPRESSION</th> <th>DATE</th> <th>CREATION</th> <th>DATE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 Agent de maîtrise à TC</td> <td>Application immédiate</td> <td>1 Adjoint technique à TC</td> <td>Application immédiate</td> </tr> <tr> <td>1 Chef de service de Police Municipale à TC</td> <td>Application immédiate</td> <td>1 Brigadier-Chef Principal à TC</td> <td>Application immédiate</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>1 Adjoint administratif principal 1^{ère} cl à TC</td> <td>Application immédiate</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence - PREVOIT les crédits nécessaires au budget 	POSTE				SUPPRESSION	DATE	CREATION	DATE	1 Agent de maîtrise à TC	Application immédiate	1 Adjoint technique à TC	Application immédiate	1 Chef de service de Police Municipale à TC	Application immédiate	1 Brigadier-Chef Principal à TC	Application immédiate			1 Adjoint administratif principal 1 ^{ère} cl à TC	Application immédiate								
POSTE																															
SUPPRESSION	DATE	CREATION	DATE																												
1 Agent de maîtrise à TC	Application immédiate	1 Adjoint technique à TC	Application immédiate																												
1 Chef de service de Police Municipale à TC	Application immédiate	1 Brigadier-Chef Principal à TC	Application immédiate																												
		1 Adjoint administratif principal 1 ^{ère} cl à TC	Application immédiate																												
22-115	M. LE MAIRE	DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF / REGULARISATION	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE la Décision Modificative N°01 du Budget Assainissement Collectif afin d'abonder le chapitre 65 et ainsi permettre le versement de la participation communale pour l'étude portée par Montfort Communauté. 																												
22-116	M. LE MAIRE	CREATION DE POSTE (S) NON PERMANENT (S) POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITE / REGULARISATION	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CRÉE les postes non permanents, tels que présentés ci-dessous : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>NB</th> <th>GRADE</th> <th>TEMPS DE TRAVAIL</th> <th>POSTE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4">immédiat AU 31/12/2022</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>ADJOINT TECHNIQUE</td> <td>35/35</td> <td>Agent technique polyvalent</td> </tr> <tr> <td colspan="4">immédiat AU 31/08/2023</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>ADJOINT TECHNIQUE</td> <td>35/35</td> <td>Agent de Surveillance de la Voie Publique</td> </tr> <tr> <td colspan="4">DU 10/10 AU 04/11/2022</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL</td> <td>35/35</td> <td>Archiviste</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Maire à signer les contrats afférents - PREVOIT les crédits au budget 	NB	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	POSTE	immédiat AU 31/12/2022				1	ADJOINT TECHNIQUE	35/35	Agent technique polyvalent	immédiat AU 31/08/2023				1	ADJOINT TECHNIQUE	35/35	Agent de Surveillance de la Voie Publique	DU 10/10 AU 04/11/2022				1	ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL	35/35	Archiviste
NB	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	POSTE																												
immédiat AU 31/12/2022																															
1	ADJOINT TECHNIQUE	35/35	Agent technique polyvalent																												
immédiat AU 31/08/2023																															
1	ADJOINT TECHNIQUE	35/35	Agent de Surveillance de la Voie Publique																												
DU 10/10 AU 04/11/2022																															
1	ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL	35/35	Archiviste																												
22-117	M. LE MAIRE	MISE EN PLACE D'UN BUDGET PARTICIPATIF 2023 / REGULARISATION	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE la mise en place du budget participatif montfortais dans les conditions du règlement tel qu'annexé ; - MET EN PLACE pour l'année 2023 une enveloppe budgétaire de 25 000€ TTC dont les crédits seront inscrits au budget primitif 2023 ; - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le règlement du budget participatif de la commune, ainsi que tout autre document afférent à la présente délibération. 																												
22-118	M. LE MAIRE	DEMANDE DE SUBVENTION REGION BRETAGNE – PROJET « PATRIMOINE COMPOSITE : ART ET CREATIVITE A LA TOUR DU PAPEGAUT » / REGULARISATION	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE le principe de résidence d'artiste telle que décrite ci-dessus ; - AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce sujet, étant entendu qu'une décision du Maire dans le cadre des délégations L2122-22 du CGCT sera prise dans un second temps pour demander la subvention à la Région Bretagne. 																												

22-119	M. LE MAIRE	IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS- BOUYGUES TELECOM/ SFR - LA COTELAIS- CONTRAT DE BAIL / REGULARISATION	<p>Après avoir délibéré, à 20 voix pour et 5 abstentions (Mmes CHAUVIN, DAVID et MM. PARTHENAY, THIRION et TILLARD), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Maire à signer le contrat de bail pour l'implantation d'une antenne-relais BOUYGUES TELECOM/SFR sur le site de La Cotelais et tout autre document afférent.
URBANISME ET CADRE DE VIE			
22-120	M. BOURGOGNON	PRÉPARATION DE LA RÉPARTITION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT POUR 2024 - RECENSEMENT DE LA LONGUEUR DE VOIRIE CLASSÉE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE le tableau de classement unique des voies communales ; - FIXE la longueur des voies communales à : <ul style="list-style-type: none"> • 35 311 m de voies communales en agglomération ; • 12 563 m de voies communales hors-agglomération ; • 1 011 m de chemins ruraux goudronnés ; • 7 036 m de chemins ruraux empierrés.
22-121	M. BOURGOGNON	ORT- OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE – PETITE VILLE DE DEMAIN – SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE	<p>Après avoir délibéré, à 20 voix pour et 5 abstentions (Mmes CHAUVIN, DAVID et MM. PARTHENAY, THIRION et TILLARD), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE les principes établis dans la convention cadre du programme ORT-PVD telle qu'annexée, et notamment la stratégie partagée, le programme d'actions et les périmètres des secteurs d'intervention ; - AUTORISE le Maire ou ses représentants à finaliser et signer, conjointement avec Montfort Communauté et les communes de Bédée et Pleumeleuc, la convention d'opération de revitalisation de territoire et ses éventuels avenants, ainsi que tout document afférent ; - AUTORISE le Maire ou son représentant à solliciter tout financement nécessaire à la mise en œuvre de la présente convention, et à signer tout document afférent.
FINANCES ADMINISTRATION GENERALE- RESSOURCES HUMAINES			
22-122	M. BERTRAND	SURTAXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - REDEVANCE COMMUNALE 2023	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FIXE le prix de la redevance Assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2023 selon le détail présenté dans le tableau reproduit ci-avant, - AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette tarification.
22-123	M. BERTRAND	SURTAXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - REDEVANCE COMMUNALE 2023	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FIXE les prix des redevances Assainissement non collectif à compter du 1^{er} janvier 2023 tel que définis dans les tableaux proposés ci-avant, - AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à cette tarification.
22-124	M. BERTRAND	DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE « SPANC » AU BÉNÉFICIAIRE D'UN BUDGET ANNEXE UNIQUE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF & NON COLLECTIF » A COMPTER DE 2023	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE la dissolution du budget annexe « Assainissement Non Collectif » (Référence TP 20001) à compter de 2023, à l'issue du vote des comptes de gestion et compte administratif 2022 ; - VALIDE le budget annexe Assainissement (Référence TP 20002) comme budget unique ; - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.
22-125	M. LE BRAS	ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES A OPÉRER AU PROFIT DE MONTFORT COMMUNAUTÉ	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PREND CONNAISSANCE du rapport quinquennal de la CLECT joint en annexe ; - VALIDE les conclusions du compte rendu établi par la CLECT dans le cadre du service commun ADS joint en annexe ; - VALIDE la diminution de l'attribution de compensation ; - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.
22-126	M. BERTRAND	RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES CRC- MONTFORT COMMUNAUTE	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PREND ACTE de la transmission du rapport définitif 2022 relatif à Montfort communauté et du débat qui s'en est suivi au sein du Conseil Municipal.
22-127	M. BERTRAND	BUDGET ASSAINISSEMENT 2022 - DECISION MODIFICATIVE N°2	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE la Décision Modificative N°02 telle que présentée en annexe afin d'abonder le chapitre 67 et ainsi permettre de régulariser les écritures relatives aux surtaxes non réglées.
22-128	M. BERTRAND	BUDGET COMMUNAL 2022 - DECISION MODIFICATIVE N°03	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE la Décision Modificative N°03 telle que décrite en annexe ; - AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent.

22-129	M. DUFFE	CRÉATION DE POSTE(S) NON PERMANENT(S) POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITÉ - FOIRE ST NICOLAS	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CRÉE les postes non permanents, tels que présentés ci-dessous : <table border="1"> <thead> <tr> <th>NB</th> <th>GRADE</th> <th>TEMPS DE TRAVAIL</th> <th>POSTE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;">LE 03/12/2022</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>ADJOINT ADMINISTRATIF</td> <td>10h</td> <td>Placiers-Encaisseurs Foires St Nicolas</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Maire à signer les contrats afférents - PREVOIT les crédits au budget 	NB	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	POSTE	LE 03/12/2022				2	ADJOINT ADMINISTRATIF	10h	Placiers-Encaisseurs Foires St Nicolas
NB	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	POSTE												
LE 03/12/2022															
2	ADJOINT ADMINISTRATIF	10h	Placiers-Encaisseurs Foires St Nicolas												
22-130	M. LE MAIRE	VŒU A L'INITIATIVE DE L'ASSOCIATION DES MAIRES ET PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE D'ILLE & VILAINE DANS LE CADRE LA CRISE ENERGETIQUE ET DE L'EVOLUTION DU COUT DES MATIERES PREMIERES	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le vœu suivant :</p> <p>La crise énergétique frappe de plus en plus durement nos habitants et nos territoires. Les collectivités locales, elles aussi, ne sont pas épargnées par la hausse des prix qui vient grever les budgets de nos communes, de nos EPCI, de nos départements et de nos régions. Jusqu'à présent, seules les communes ayant 10 salariés ou moins et des recettes de fonctionnement inférieures à 2 millions d'euros bénéficient toujours des tarifs réglementés de vente de l'énergie. La plupart de nos communes, de nos structures intercommunales seront donc concernées par cette hausse des prix de l'énergie et, plus largement, des matières premières.</p> <p>Ces hausses pèseront lourdement sur les moyens d'actions de nos communes. Elles risquent d'affecter la qualité des services rendus à la population. Elles conduiront également à une réduction de nos investissements, investissements qui sont nécessaires pour la population de nos communes et de nos EPCI, notamment pour adapter nos territoires à la transition énergétique et qui, par ailleurs, contribuent significativement à soutenir l'activité économique de nos territoires. Ces hausses très significatives pourraient conduire de nombreuses communes de notre Département à être confrontées à des situations très difficiles, parfois même avec le risque de déséquilibre budgétaire.</p> <p>A l'heure où le gouvernement présente la Loi de Finances pour 2023 qui va être examinée dans les prochaines semaines au Parlement, nos collectivités demandent à l'Etat :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le retour à un tarif, réglementé ou plafonné, des tarifs de l'énergie pour les collectivités territoriales ; 2. De prendre en compte, dans les dispositions de la Loi de Finances pour 2023, une indexation minimale du panier de ressources de nos collectivités tant sur les valeurs locatives que sur l'enveloppe globale de DGF pour prendre en compte la hausse des coûts des matières premières et de l'énergie. 												

EDUCATION, JEUNESSE, SOLIDARITE, SANTE, FAMILLE ET SPORT

22-131	MME FAUCHOUX	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE MONTFORT COMMUNAUTE ET LA COMMUNE DE MONTFORT- SUR- MEU	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat ci-annexée établie entre Montfort Communauté et la Commune de Montfort Sur Meu pour l'année en cours et jusqu'au 31 décembre 2025. Elle prend effet à partir du 12 septembre 2022, et après signature des deux parties. - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent complémentaire.
--------	--------------	---	--

CULTURE, VIE ASSOCIATIVE, SPORT, PATRIMOINE, COOPERATION INTERNATIONALE

22-132	MME LE GUELLEC	DELIBERATION GRATUITE DE LA MEDIATHEQUE	<p>Après avoir délibéré, à 24 voix pour et 2 abstentions (MM. BERTRAND et PARTHENAY), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADOpte la gratuité des inscriptions à la médiathèque de la commune de Montfort sur Meu à partir du 1er janvier 2023 ; - AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent.
22-133	MME LE GUELLEC	CONVENTION AVEC LES AMIS DE L'ORGUE - AVENANT - MODIFICATION L'ARTICLE 5	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Maire à signer un renouvellement de cette convention, complétée à la fin de l'article 5 (« Usage culturel et pédagogique ») de la mention suivante : <p><i>« Soucieuse de développer la formation initiale et le perfectionnement de la pratique de l'orgue et d'assurer le rayonnement de l'instrument, l'association des Amis de l'orgue organise des cours d'orgue dans le cadre de son activité associative. Les modalités pratiques des cours tiennent compte des obligations culturelles. L'accès à l'orgue étant nécessaire à la progression des élèves de la classe d'orgue, ceux-ci peuvent être autorisés à venir répéter sur l'instrument aux conditions suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'autorisation d'accès est donnée par l'association des Amis de l'orgue sur proposition du professeur de la classe d'orgue. - Deux clés (une permettant l'accès à l'escalier, l'autre à la tribune) sont remises aux élèves autorisés à accéder seuls à la tribune. La remise des clés est conditionnée par l'approbation de la charte d'utilisation par l'élève et, s'il est mineur, par un de ses parents. » <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette décision.
22-134	MME LE GUELLEC	ENGAGEMENT DE SIGNATURE DE DEUX CHARTES REGIONALES AUPRES DE L'OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE	<p>Après avoir délibéré, à 24 voix pour, 1 contre (M. BOURGOGNON) et 1 abstention (Mme HERITAGE), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Maire à signer un engagement au niveau I des chartes des langues régionales, impliquant pour la charte bretonne la réalisation de 5 actions ciblées ; pour la charte de la langue Gallèse la réalisation de 3 actions ciblées ; - PRECISE que les démarches choisies seront réalisées dans un délai de 3 ans ; - AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à la présente décision.

		BRETONNE ET DE L'INSTITUT DE LA LANGUE GALLESE	
TRANSITION ECOLOGIQUE, MOBILITES, GESTION DES RISQUES			
22-135	M. NEDELEC	PLAN D'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALES 2022-2041- ONF	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADOpte le programme d'aménagement de la forêt communale de Montfort-sur-Meu d'une surface gérée de 41,56 ha, proposé par les services de l'O.N.F. pour les années 2022 à 2041 ; - AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette décision.
22-136	M. NEDELEC	CONVENTION MYTREE : PARTENARIAT POUR LE RENFORCEMENT DES BERGES	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le conventionnement avec la société MyTree pour 15 ans afin de réaliser un chantier de renforcement des berges du Garun et du Meu tel qu'annexé ; - AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document afférent.
22-137	MME HERITAGE MME SAUVEE	CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF CITOYEN SUR LES MOBILITES	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PREND ACTE de la présentation du bilan de l'expérimentation sur les mobilités menée de juillet à fin octobre 2022, - INSTITUE, pour la durée du présent mandat, un comité consultatif des mobilités ; - FIXE la composition du comité consultatif de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> - 4 commerçant.e.s, - Jusqu'à 6 habitant.e.s de la commune, - 3 élus représentant la commune, - Le Maire en tant que Président. - AUTORISE le Maire à fixer par arrêté la liste nominative des membres du comité, en précisant que des membres suppléants peuvent être désignés en plus de la répartition susvisée.

**Fabrice DALINO,
Maire.**

